

Évolution des tarifs communautaires eau et assainissement 2022

COMMUNE DES MARTRES-SUR-MORGE

Depuis 2020, la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans est compétente en matière d'eau et d'assainissement sur l'ensemble des 31 communes du territoire. Aussi, **un « Service des eaux » a été créé** pour piloter ces compétences en lien étroit avec chacune des 31 communes, avec une attention particulière portée à **la performance du service public et à la solidarité territoriale**.

Cette prise de compétence s'accompagne d'une **volonté forte de préservation de la ressource en eau**, essentielle à la vie et à l'avenir de notre territoire, et de recherche **d'équité et de solidarité entre les habitants du territoire**. Pour améliorer la connaissance sur l'état des réseaux, un grand diagnostic est lancé et permettra de déterminer les travaux prioritaires pour limiter les rejets au milieu naturel, réduire les fuites et ainsi préserver la ressource.

A la suite d'un important travail de concertation avec les élus du territoire mené en 2021, une démarche de « cohérence tarifaire » du prix de l'eau a été mise en place. C'est une volonté forte et partagée d'aller vers une équité entre les habitants, en matière de qualité de service rendu, mais aussi en matière de prix de l'eau. En fonction des communes, de leurs efforts actuels et passés pour améliorer les performances des ouvrages, **les tarifs facturés aux usagers vont évoluer dans certaines communes**.

RLV ayant conservé la délégation des compétences à des syndicats d'eau et d'assainissement pour votre commune, vous ne serez pas concernés par ces évolutions tarifaires.

CONTACT

04 73 64 57 91 – eau.rlv@rlv.eu